

COMMUNE D'ANDREST

**PROCES VERBAL DE SEANCE
SEANCE 7 DU 26 Juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis DINTRANS Maire.

PRESENTS : Mme Dominique PAPOT, MM. Stéphane CLOIX, Michel FONTAN, Jérôme LENDRES, Baptiste HANSE, Mmes Virginia MARGIER, Aurélie PAILHAS, Karen TUAL.

ABSENTS : Christina CHEVALIER. Jean-François COMBESCOT

Date de convocation : 21 juin 2024 - Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents : 9 – Nombre de votants : 9

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.
Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Aurélie PAILHAS a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE ET RAPPORTEURS

- Approbation du procès-verbal du 15 mai 2024 - **Louis DINTRANS**
- Décision modificative du budget 2024 - **Louis DINTRANS**
- Adhésion à la prestation Archives du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées - **Jérôme LENDRES**
- Jurés d'assises - **Louis DINTRANS**

DECISION MODIFICATIVE

DM 2024-001 DECISION MODIFICATIVE N°1

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les opérations d'ajustement des crédits comme suit :

Compte 204182 (Subventions d'équipement versées) :	- 51 533,92 €
Compte 203 (Frais d'études) :	+ 50 000,00 € et
Compte 2131(Bâtiments publics) :	+1 533,92 €

Décision validée à l'unanimité. Aucune remarque n'est formulée

DELIBERATIONS

DCM 2024-021 ADHESION PRESTATION ARCHIVES DU CDG65

DCM 2024-022 TIRAGE JURES D'ASSISES 2025

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES ET LEURS RAPPORTS

DCM 2024-021 ADHESION PRESTATION ARCHIVES DU CDG65

Le rapporteur rappelle à l'assemblée les articles L212-6, L212-6-1 et L212-10 du Code du patrimoine stipulant que les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et qu'ils en assurent eux-mêmes la conservation et la mise en valeur sous le contrôle scientifique et technique de l'État et conformément à la législation applicable en la matière.

Il fait part à l'assemblée que le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées propose une mission d'aide à l'archivage.

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées propose une prestation Archives à l'ensemble des collectivités du département.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette prestation, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer à compter du 1^{er} septembre 2024 à la prestation Archives du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées, et autorise M le Maire à signer la convention et la demande d'intervention.

Aucune remarque n'est formulée. Décision adoptée à l'unanimité

DCM 2024-022 TIRAGE JURES D'ASSISES 2025

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il convient de procéder au tirage au sort en séance publique d'un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral soit 1 (3 jurés).

Le tirage au sort est effectué à partir des listes électorales.

Il est rappelé que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans ne pourront être retenues pour la constitution de la liste préparatoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les jurés d'assises par tirage au sort.

Le Conseil Municipal, après tirage au sort effectué via le logiciel de gestion électoral, à l'unanimité valide le tirage au sort, et décide à l'unanimité de désigner après ce tirage au sort les personnes suivantes :

- Mme LONCA(FITTERE) Cécile
- Mme BORDE(POURTET) Jessica
- M EZZAANOUNI Karim

Il précise que le Tribunal de Grande Instance sera informé de ce tirage au sort.

Aucune remarque n'est formulée. Décision adoptée à l'unanimité

Procès-verbal validé le 4 Septembre 2024,

La secrétaire,

Aurélie PAILHAS



Le Maire,

Louis DINTRANS

